COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2025/117/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

URGANIZAZIONE DI U CULLOQUIU È DI L'AVENIMENTI DI A SETTIMANA DI I CENTRI DI SALUTE SESSUALE

ORGANISATION DU COLLOQUE ET DES ÉVÈNEMENTS DE LA SEMAINE DES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de Santé Sexuelle (C2S) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de parole, offrant un accompagnement individuel ou collectif ouvert à tous. Ils permettent d'aborder divers aspects de la vie relationnelle, amoureuse, affective et sexuelle, ainsi que d'obtenir des informations sur la contraception, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et les infections sexuellement transmissibles (IST). Ces centres sont également des lieux de consultation gynécologique, particulièrement pour les mineurs et les personnes non couvertes par la sécurité sociale.

Au sein des C2S, les usagers peuvent bénéficier d'examens médicaux, de la prescription de contraceptifs et de contraceptifs d'urgence, ainsi que de l'accès aux IVG médicamenteuses jusqu'à sept semaines de grossesse. Ils peuvent également réaliser des dépistages et recevoir des traitements d'urgence pour les IST.

La prévention en santé sexuelle constitue l'une des missions essentielles des C2S. Dans ce cadre, des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les instituts spécialisés et au sein des associations. Les C2S participent également à des actions organisées par divers partenaires.

Chaque année, à l'occasion de la Semaine de la Santé Sexuelle, qui se tient début juin, les C2S organisent plusieurs événements à travers le territoire, ainsi qu'un colloque sur une thématique spécifique en lien avec leurs missions.

Ces rendez-vous permettent de rencontrer les usagers, de mettre en relation différents acteurs de terrain et de bénéficier des interventions de personnalités apportant leur expertise et expérience sur les problématiques abordées.

Pour l'édition 2025, les C2S, en collaboration avec le RIMANA (Reta isulane di a maestra di e nascite) souhaitent organiser, à l'occasion du 50ème anniversaire de la promulgation de la loi Veil, un colloque sur l'IVG, le mardi 3 juin 2025, au Palais des Congrès.

Parallèlement, des actions seront déployées par les C2S sur les territoires, notamment une action sur le consentement (interventions dans les classes de maternelle, de primaire, du collège puis clôture par un ciné-débat tout public).

Le 17 janvier 1975 est une date emblématique dans l'histoire des droits des femmes, marquée par l'adoption de la loi portée par Simone Veil, qui a légalisé l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi historique a permis aux femmes de

mettre fin à une grossesse non désirée dans un cadre légal et sécurisé, représentant ainsi un progrès significatif pour la liberté et l'autonomie des femmes. Elle a également été un jalon majeur dans la reconnaissance des droits des femmes, protégeant leur santé, leur dignité et leur droit à disposer de leur corps.

Lors de ce colloque, nous souhaitons non seulement commémorer cette avancée, mais aussi donner la parole à celles qui ont vécu cette réalité.

Un film sera projeté, regroupant les témoignages de femmes ayant eu recours à l'avortement avant la dépénalisation de l'IVG, afin de sensibiliser le public à cette réalité. De plus, deux experts interviendront pour aborder des thématiques liées à l'IVG et aux droits des femmes.

Un coup de projecteur sera mis sur nos Centres de Santé Sexuelle, le RIMANA ainsi que le service de gynécologie de l'hôpital, afin de présenter l'accompagnement de l'IVG dans leurs services. Les sage-femmes coordinatrices de RIMANA présenteront le réseau, suivi d'un bilan sur l'IVG en Corse.

Enfin, une table ronde réunissant des praticiens insulaires et des experts permettra d'échanger avec le public sur ces enjeux.

Comme chaque année depuis quatre ans, ce colloque sera associé au lancement de la Semaine de la Santé Sexuelle, inscrite dans la feuille de route de la Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle, qui repose sur quatre priorités :

- La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- L'innovation.

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 12 000 €, concerneront la rémunération des intervenants, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants, l'achat d'objets publicitaires ainsi que la location de salles.

Ces dépenses seront imputées au programme 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185, intitulé « frais de colloques et de séminaires ».

Des recettes d'un montant de 10 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'organisation de l'ensemble des évènements et activités ;
- D'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des évènements et activités ;
- D'affecter la somme de 12 000 €,
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir,

notamment les conventions de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.